

INFO-FQM COVID-19

Aujourd'hui le 23 mars, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec a annoncé de nouvelles mesures dans le but de freiner la progression de coronavirus au Québec, qui compte maintenant 35 cas de personnes infectées.

Il a notamment annoncé la fermeture des lieux de rassemblement suivants :

- Centres de loisirs et d'amusement
- Piscines, spas
- Bibliothèque
- Centres de ski
- Mises pays
- Cinémas
- Centres d'entraînement
- Bars et discothèques
- Cabarets à scène
- Buffets

De plus, le gouvernement souhaite limiter la capacité des lieux publics. Ainsi, le premier ministre demande aux propriétaires de restaurants de limiter le nombre de clients à 50 % de la capacité de leur établissement afin de garder une distance d'environ un mètre entre les personnes.

Les Québécois sont invités à limiter leurs sorties à l'essentiel.

Rappel des mesures annulées au cours des derniers jours

Malgré tout, le gouvernement s'apprête à décréter l'état d'urgence sanitaire au Québec. Le premier ministre a également annoncé l'interdiction de visites dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), les ressources intermédiaires et les résidences pour aînés. Les visites sont également proscrites dans les hôpitaux. Le